

Règles de fonctionnement du lieu d'activités du Collectif des Carottes courbes :

Le Collectif des Carottes courbes est un organe de l'association des «Gardiens des carottes». Il a pour mission de faire vivre le lieu collectif encadré par l'association.

Abonnements au Collectif des Carottes courbes

A - Conditions :

Toute personne qui adhère aux principes et fondements du lieu et signe la charte morale des usagers peut déposer une demande d'abonnement au Collectif des Carottes courbes.

Le lieu d'activités du Collectif des Carottes courbes est encadré par l'association des «Gardiens des Carottes» qui choisit la ligne et dont les statuts sont disponibles sur demande.

L'abonnement est de 90.- par mois par personne (adulte), payable au plus tard le 5 du mois en cours. Il inclut automatiquement les enfants de la personne abonnée.

B - Durée :

La durée de l'abonnement est mensuelle.

Le renouvellement de l'abonnement se fait tacitement par le paiement, à l'échéance, soit le 5 du mois en cours. Elle est soumise à acceptation par l'association et est effective si l'association ne manifeste pas son refus dans les 7 jours après réception du paiement. Le paiement est remboursé le cas échéant.

La résiliation se fait par le non paiement de l'abonnement.

C – Modalités de paiement :

Le paiement se fait sur le compte de l'association. 2 tiers de cet argent est géré par l'association des «Gardiens de Carottes» et affectés notamment aux frais fixes, aux gros outillages et aux projets de grande envergure/durables (loyers, électricité, relations extérieures et communications, événements, banque, taxe communale, achats d'arbres, achats d'animaux, gros outils et machines...), et 1 tiers est géré par le groupe des abonnés et affecté aux consommables (petits outillages, nourriture des animaux, plantons, semences, compost, sacs poubelles, papier toilettes...).

D – Conséquences de l'absence de paiement et délais :

L'absence de paiement dans les délais entraîne une suppression aux droits donnés par l'abonnement.

Le délai de paiement de l'abonnement est fixé au 5 du mois en cours.

E – Droits donnés par l’abonnement et obligations :

Les abonnés peuvent venir autant qu’ils le souhaitent sur le lieu collectif et aussi avec leurs enfants. Ils peuvent inviter des proches à venir profiter du lieu avec eux tant que c’est épisodique et que ceux-ci ne dérangent pas la bonne vie du lieu.

L’abonnement ne confère pas la qualité de membre de l’association des «Gardiens des carottes», qui répond à d’autres conditions, fixées dans les statuts de celle-ci. Un membre peut être aussi abonné, mais un abonné n’est pas forcément membre.

Les abonnés se servent de ce qui pousse sur le terrain en conscience, c’est-à-dire qu’ils jugent la quantité totale qu’il y a et leur travail pour le lieu.

Les abonnés décident ensemble de la manière dont ils fonctionnent et des projets qu’ils réalisent, tant que ceux-ci vont dans la ligne de l’association.